

---

**UNION DES COMORES**  
**Unité – Solidarité – Développement**

**PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES**

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT  
POUR L'IDENTIFICATION ET L'EVALUATION DEFINITIVE DES ELEMENTS  
D'ACTIFS ET DE PASSIFS CONSTITUANTS LE PATRIMOINE DE LA SONELEC  
ET SONEDE ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME COMPTABLE ADEQUATE  
DE CES SOCIETES

---

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	1
Introduction .....	2
<b>1. Contexte Général.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Description du projet.....</b>	<b>3</b>
2.1 Objectif de développement du projet.....	4
2.2 Résultat attendus du projet.....	4
2.3 Bénéficiaires du projet.....	6
<b>3. Contexte de la mission.....</b>	<b>7</b>
3.1 Objectif général de la mission.....	7
3.2 Objectif spécifique.....	7
4. Cadre de la Consultation.....	7
5. Expérience et Qualifications du Consultant.....	8
6. Responsabilité des parties au Mandat.....	8
7. Résultats attendus.....	8
8. Durée de la mission.....	9
9. Livrables.....	9
10. ANNEXES.....	10

---

## Introduction

### 1) CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Gouvernement de l'Union des Comores (GdC) souhaite mettre en œuvre une stratégie de transition énergétique visant à réduire les coûts de production de l'électricité, la dépendance aux importations de produits pétroliers et ainsi la facture pétrolière et à promouvoir le développement d'énergies propres dans l'Union des Comores.

En effet, malgré un potentiel d'énergie renouvelable avéré très important, notamment l'énergie solaire et géothermique, l'électricité est produite à partir de groupes électrogènes utilisant du pétrole importé. Les coûts de production qui en résultent sont très élevés. Ces coûts, couplés à un taux de pertes élevé en raison de la vétusté des réseaux de distribution, de la fraude et des difficultés de recouvrement des factures, mettent en péril l'opérateur public SONELEC.

Lors de la Conférence des partenaires au développement des Comores tenue à Paris en décembre 2019, le Gouvernement comorien a présenté sa nouvelle stratégie de développement intitulée « Plan Comores Emergents » (Plan Comores Emergent – PCE). Le PCE vise à réaliser une transformation structurelle de l'économie comorienne à travers des interventions ciblées et soutenues en faveur du secteur privé. Afin de créer un meilleur environnement des affaires, le PCE fera progresser la mise en œuvre d'une politique volontariste de promotion et d'accompagnement des investissements avec des mesures incitatives fortes contribuant à une meilleure participation du secteur privé national et international au développement du pays. La maîtrise du niveau de dépendance énergétique, le développement de l'accès à l'énergie, la logique économique durable et pérenne et la logique de développement durable constituent quelques lignes directrices prioritaires du PCE.

Concernant spécifiquement le secteur énergétique, il est opportun de souligner ici que les systèmes électriques de l'Union font face à d'énormes problèmes aux causes multiples (structurelles principalement). En effet, afin de soutenir la demande énergétique en zone urbaine, la Société Nationale d'Electricité des Comores (SONELEC) s'est retrouvée dans une situation d'urgence quasi permanente de remise en état des infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie, voire l'acquisition de nouveaux moyens de production énergétique dans des conditions souvent inappropriées qui occultent toute bonne planification du sous-secteur. Les principaux impacts en sont la faiblesse et la stagnation de l'accès à l'électricité couplée à une détérioration de la qualité et de l'offre de service.

La majorité des actifs de production de la SONELEC ayant atteint la fin de leur durée de vie ou étant exploités par des opérateurs indépendants avec peu ou pas d'incitations à l'efficacité énergétique, les coûts de production spécifiques ont encore augmenté et les pannes techniques sont devenues monnaie courante. Si l'augmentation de la consommation de combustible par kWh réduit encore les marges déjà insoutenables du service public, la détérioration de la qualité de service

---

affecte également les taux de recouvrement, car une part croissante de clients mécontents hésite à payer ses factures d'électricité dans un contexte de plus en plus long et des coupures de courant fréquentes.

Dans la situation actuelle que présente le secteur de l'électricité aux Comores, il est important d'assurer une maîtrise de la production d'électricité répondant à la demande de la population et conforme aux contextes du pays ; une distribution répondant aux normes internationale, malgré le projet de la réhabilitation du réseau électrique en cours, des travaux sur les lignes et moyens de distribution sont nécessaire pour réduire, voire cesser les endurances à la recherche des pannes sur le réseau et de réduire les pertes techniques ; afin d'assurer une maîtrise sur le recouvrement.

Pour réduire la dépendance énergétique du pays au diesel, le gouvernement comorien a signé en 2020, deux contrats de type Take or Pay avec deux IPP pour l'installation de deux centrales photovoltaïques de 3 Mw respectivement à Grande Comores et Anjouan.

C'est dans ce contexte de réduction de dépendance du pays à la production de l'électricité au diesel que s'inscrit le projet d'accès à l'énergie solaire des Comores (CSEA). Le projet abordera les défis du secteur et permettra aux Comores d'exploiter son potentiel d'énergies renouvelables en créant l'infrastructure technique et la capacité institutionnelle nécessaires pour intégrer l'énergie solaire dans le réseau.

Ce projet soutiendra les principaux objectifs de la politique énergétique du GdC. Exploiter le potentiel d'énergie solaire du pays améliorera la sécurité énergétique en réduisant la dépendance des Comores au pétrole. Il contribuera aux engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Enfin la réduction des coûts de production du kWh et l'amélioration de la qualité de fourniture favoriseront l'emploi et le développement économique local.

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

### **2.1 Objectif de développement du projet**

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer les performances opérationnelles du service public d'électricité et sa capacité à stocker et à distribuer des énergies renouvelables au mix de production d'électricité comorien. De manière spécifique, il sera question de :

Mettre en place une plate-forme technologique et institutionnelle robuste pour l'expansion de l'énergie solaire photovoltaïque et le déploiement de la technologie solaire photovoltaïque et de stockage sur les trois îles ;

**Soutenir** une étape majeure vers l'amélioration de la qualité des services énergétiques et l'allègement de la pression budgétaire sur les finances du Gouvernement des Comores (GdC) grâce à la diversification progressive des infrastructures de production de diesel du pays ;

---

**D'améliorer** la sécurité énergétique en réduisant la dépendance des Comores vis-à-vis du pétrole importé, par l'exploitation du potentiel d'énergie solaire du pays ;

**D'atténuer** la pauvreté en fournissant aux ménages des sources d'énergie moins chères et ;

**Favoriser** les emplois et les opportunités économiques grâce à l'amélioration de la fourniture de services énergétiques.

## **2.2) RESULTATS ATTENDUS DU PROJET**

Les principaux résultats attendus du projet au regard de l'ODP peuvent se décliner comme suit :

- ✓ Capacité de la SONELEC à distribuer de l'électricité renouvelable variable (MW) ;
- ✓ Stockage d'énergie installé par la SONELEC (MWh) ;
- ✓ Taux de facturation moyen de la SONELEC sur les trois systèmes insulaires (100%) ;
- ✓ Taux de collecte moyen de la SONELEC sur les trois systèmes insulaires (100%).

## **2.3) BÉNÉFICIAIRES DU PROJET**

**Il y a trois principaux bénéficiaires du projet :** (i) la SONELEC est le principal bénéficiaire du projet. Les interventions du projet visant une plus grande efficacité et une plus grande rentabilité de la production, la transmission et la distribution d'électricité ainsi que la protection des revenus d'électricité entraîneront une baisse des coûts de production, d'exploitation et de maintenance, une augmentation des revenus de l'entreprise ainsi qu'une amélioration globale de la capacité institutionnelle ; (ii) les clients bénéficieront également d'une meilleure qualité de service en termes de stabilité du réseau, de gestion des factures et de service client en général ; (iii) le Gouvernement des Comores bénéficiera de la réduction des besoins en subvention de la compagnie publique en raison de l'amélioration de la performance financière de la SONELEC.

## **3) CONTEXTE DE LA MISSION**

Par les décrets N° 18-081/PR et N° 18-079/PR la Société Nationale de l'Électricité des Comores (SONELEC) et la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) sont créés et régies par l'Acte Uniforme de l'OHADA, portant sur le Droit des sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêts Économique révisé, les lois et règlements applicables aux sociétés commerciales.

Par les décrets susvisés aux articles 48, le Président de la République décrète que :

---

*« Une commission dont la composition est précisée par arrêté conjoint par le Ministre des Finances et le Ministre chargé de l'énergie, et dans laquelle les Conseillers Juridique du Président de l'Union sont membres de droit, procédera à la clôture des comptes, à l'identification et à l'évaluation définitive des éléments d'actifs et de passifs constituant le patrimoine de chacun de ces Établissements publics, cités à l'alinéa premier du présent article. »*

Dans le respect des dispositions ci-dessus, il a été décidé par les autorités compétentes de confier la mission aux Directeurs Généraux des deux sociétés sus mentionnées ci haut la mise en exécution de l'article 48 de leurs décrets respectifs.

Ainsi, le gouvernement a mobilisé un fonds auprès de la banque mondiale à travers le projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores pour soutenir le secteur de l'électricité et plus précisément la SONELEC. Une partie de ces fonds sera utilisé pour rendre effective du point de vue comptable la scission de la MAMWE en deux entités respectivement SONELEC ET SONEDE, ainsi que la fusion complète EDA/SONELEC. Les deux entités souhaitent ainsi le recrutement sur ces fonds d'un consultant pour l'identification et l'évaluation définitive des éléments d'actifs et de passifs constituant le patrimoine de la SONELEC et de la SONEDE. »

### **3.1 Objectif général :**

D'une façon générale cet appel à candidature a pour objet (i) la fusion comptable des sociétés SONELEC et EDA et la scission des deux sociétés SONELEC et SONEDE (ii) la mise en place d'un système comptable adéquat au niveau de SONELEC et SONEDE.

### **3.2 Objectifs spécifiques :**

Plus spécifiquement, il s'agit des travaux ci-après répartis en 3 parties bien distinctes :

1<sup>ère</sup> partie :

- a. Clôturer les comptes de l'exercice de 2018 de la MaMwe et EDA.
- b. Evaluer les éléments du patrimoine liés ou rattachés à la société SONELEC et SONEDE ;
- c. Transférer le patrimoine de la société Ma-Mwe aux deux sociétés (SONELEC et SONEDE),
- d. Transférer le patrimoine de la société EDA à la société SONELEC,
- e. Procéder à la liquidation de la société Ma-Mwe et de EDA ;

2<sup>ème</sup> partie :

- f. Etablir les bilans d'ouverture pour la SONELEC et la SONEDE
- g. Etablir les états financiers des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 de la SONELEC et de la SONEDE (les données comptables de SONEDE sont saisies sur le logiciel comptable SAGE 100, les données EDA et SONELEC ANJOUAN sont sous fichiers Excel. Et les données MAMWE SONELEC MOHELI & GRAND COMORES sont sur le logiciel EBP).

3<sup>ème</sup> partie :

- 
- h. Assurer une formation aux agents des deux entités sur la tenue des comptes, la préparation et l'exécution du budget
  - i. Élaborer un manuel de procédures administratives, financières, comptables et budgétaires de la SONELEC et assurer la formation des parties prenantes sur le nouveau manuel
  - j. Produire un diagramme des flux de ces informations pour servir la mise en place du nouveau système d'information.

#### **4) CADRE DE LA CONSULTATION**

La mission proposée sera axée et conduit conformément aux éléments essentiels suivants :

1. Des articles 189 – 199 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatifs aux dispositions de la *Fusion-Scission relatif* au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
2. Les états financiers devront être conformes aux dispositions de l'OHADA et en accord avec les normes IFRS.
3. Du code éthique d'IFAC (International Federation of Accountants) principalement l'article 100.7 dudit code.

#### **5) EXPERIENCE ET QUALIFICATION DU CONSULTANT**

Le Consultant doit être un cabinet d'expertise comptable et d'audit, membre d'un Ordre affilié à l'IFAC, ayant une expérience pertinente en matière de fusion – scission.

Le consultant doit jouir d'une expérience confirmée en matière de comptabilité et audit financier, disposer d'au moins dix (10) ans d'expériences pertinentes et ayant réalisé au moins 3 missions similaires.

Profil minimum exigé pour le personnel clé :

- Chef de mission : expert-comptable diplômé et membre régulier d'un ordre affilié à l'IFAC, disposant d'au moins 10 ans d'expériences en audit et comptabilité, ayant déjà une expérience dans des prestations similaires
- Auditeurs expérimentés (au moins 3) : diplômé de grandes universités en comptabilité et/ou audit (minimum BACC+4), ayant au moins 5ans d'expériences professionnelles.

#### **6) RESPONSABILITES DES PARTIES AU MANDAT**

Le « **consultant** » est chargé d'exécuter les procédures convenues de la façon définie dans les présents TdR. Le terme « auditeur » désigne le cabinet d'audit engagé par contrat pour exécuter le présent mandat et présenter au bénéficiaire un rapport d'observations factuelles. Le terme « auditeur/consultant » peut désigner la personne ou les personnes qui réalisent la mission, généralement l'associé responsable du mandat ou d'autres membres de l'équipe responsable dudit mandat. L'associé responsable du mandat est l'associé ou une autre personne du cabinet

---

d'audit qui assume la responsabilité du mandat et du rapport émis au nom dudit cabinet et qui dispose de l'autorité nécessaire conférée par un organe professionnel, juridique ou réglementaire.

En souscrivant à ces TdR, l'auditeur confirme qu'il remplit les conditions suivantes :

L'auditeur et/ou le cabinet est membre d'une organisation d'experts comptables, qui est, elle-même, membre de l'International Fédération of Accountants (IFAC).

Ensemble, ils s'engagent à exécuter le présent mandat conformément aux normes de l'IFAC et à la déontologie exposée dans les présents TdR.

## **7) RESULTATS ATTENDUS :**

***Les résultats attendus de la mission sont principalement les suivants pour chaque partie :***

### **Partie 1 :**

- Les états financiers avant et après Fusion - Scission (Bilan, compte de résultat, etc) sont élaborés et validés ;
- Un rapport des inventaires des immobilisations (SONELEC et SONEDE) ;
- Un rapport des inventaires des stocks (SONELEC et SONEDE) ;
- Un rapport d'évaluation du patrimoine ;
- Un rapport de scission et de fusion qui inclura :
  - i. Des commentaires et observations sur les inventaires comptables d'actifs et passifs qui constitueront les bilans d'ouvertures ;
  - ii. Les insuffisances dans le système de contrôle amenant à des estimations et les bases utilisées pour ces estimations ;
  - iii. Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves
  - iv. Les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinent.

### **Partie 2 :**

- Les états financiers de SONELEC et SONEDE pour 2019, 2020, 2021 et 2022

### **Partie 3 :**

- Un manuel de procédures administratives, financières, comptables et budgétaires disponibles.
- Les agents sont formés sur les nouvelles procédures, sur la tenue de compte et sur la préparation, l'exécution, suivi et contrôle du budget.

## **8) DUREE DE LA MISSION**

La durée de la mission est estimée à 6 mois, y compris la durée de transmission des rapports définitifs.

## **9) LIVRABLES**



---

Les principaux livrables attendus au bout de la mission sont exactement indiqués au paragraphe 7 précédent sur les «RESULTATS ATTENDUS ». Et tout au long de la mission, le consultant devra :

- Elaborer un rapport de démarrage une semaine après le début de la mission
- Un rapport d'activité tous les 30 jours
- Un rapport provisoire 15 jours avant la fin de la mission
- Un rapport définitif incluant les amendements apportés dans le rapport provisoire par les Directions générales
- Un rapport de mission indiquant comment le consultant s'est acquitté de sa mission.

Un calendrier des travaux doit être fourni par le consultant d'une manière claire, précise, cohérente, permettant d'exécuter la mission de façon efficace et efficiente en conformité à l'approche méthodologique proposée.

---

## 10. ANNEXES

### MODE DE PRESENTATION DES OFFRES A ETRE UTILISE POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES

(POUR PROPOSITION TECHNIQUE COMPLETE UNIQUEMENT)

#### ORGANISATION ET EXPERIENCE DU CONSULTANT

---

Donner une brève description de l'organisation du Consultant et de l'expérience récente du Consultant la plus pertinente pour la mission. Dans le cas d'un groupement, des renseignements sur des missions similaires sera donnée pour chaque partenaire.

##### A – Organisation du Consultant

Fournir ici une brève description de l'historique et de l'organisation de votre société et – dans le cas d'un groupement – de chaque membre devant participer à cette mission.

##### B – Expérience du Consultant

---

Citer les missions réalisées par le Consultant travaillant à titre privé ou dans d'autres cabinets de consultant comme expérience pertinente du Consultant.

##### **C- PROFIL DU CONSULTANT**

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable, indépendant et faisant profession habituelle d'auditer les comptes, membre d'un ordre professionnel comptable affilié à l'IFAC, ayant une expérience confirmée en audit financiers des comptes, des Sociétés, des projets de développement ect.....

En plus de sa spécialité en audit et expertise comptable, le consultant doit avoir une expérience en matière d'identification et d'évaluation des éléments d'actifs et de passifs d'une société Commerciale, notamment les volets de gestion administrative et comptable et

---

d'audit, de la fusion comptable, de la scission des sociétés et la mise en place d'un système comptable de qualité.

Le personnel clé de la mission devra avoir la composition minimale suivante :

(i) un Chef de mission titulaire d'un diplôme d'Expertise Comptable ou financier justifiant d'une expérience minimum de 10 ans en audit financier, comptable et ayant assuré des missions équivalentes dans les cinq dernières années justifiant d'une expérience convenable dans des pays ou territoires similaires.

(ii) Un expert en matière de cadre juridique spécialiste dans le domaine de la fusion, de la scission des sociétés et disposant au moins de 10 ans d'expérience et ayant réalisé au moins 2 missions similaires ;

(iii) un expert auditeur expérimenté justifiant d'un diplôme supérieur en gestion, comptabilité, droit, finance ayant réalisé au moins 2 missions d'audit de société ou établissement public ou des projets de développement et disposant d'au moins 5ans d'expériences professionnelles dans le domaine.

**NB : La présence également d'un consultant individuel local du secteur dans l'équipe du cabinet est vivement recommandée.**

---

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS SUR LES TERMES DE REFERENCE, LE PERSONNEL DE CONTREPARTIE ET LES PRESTATIONS A FOURNIR PAR LE CLIENT

---

Commentaires et suggestions sur les Termes de référence qui pourraient améliorer la qualité/l'efficacité de la mission, et sur les exigences en personnel de contrepartie et les prestations à fournir par le Client, y compris appui administrative, espace pour bureaux, transport local, équipement, données, etc.

A – SUR LES TERMES DE REFERENCE

{Améliorations des Termes de référence, le cas échéant}

B – SUR LE PERSONNEL DE CONTREPARTIE ET LES PRESTATIONS

{Commentaires sur le personnel de contrepartie et les prestations à fournir par le Client. Par exemple, appui administratif, espace pour bureaux, transport local, équipement, données, documentation, etc., s'il y en a}

DESCRIPTION DE L'APPROCHE, LA METHODOLOGIE ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL AU REGARD DES TERMES DE REFERENCE

---

Fournir une description de l'approche, la méthodologie et du programme de travail pour la réalisation de la mission, y compris une description détaillée de la méthodologie proposée et du personnel pour la formation, si les Termes de référence présentent la formation comme une composante spécifique de la mission.

- 
- a) Approche technique et méthodologie. {Veuillez expliquer votre compréhension des objectifs de la mission tels qu'ils ressortent des Termes de référence (TdR), l'approche technique et la méthodologie que vous adopterez pour réaliser les tâches et produire les résultats/rapports attendus, et le niveau de détail de ces rapports.}
- b) Programme de travail. {Veuillez dresser le programme de réalisation des activités/tâches principales de la mission, leurs contenus et leurs durées, l'agencement et corrélations, les étapes (y compris les approbations intermédiaires par le Client) et les dates indicatives de remise des rapports. Le programme de travail de la Proposition sera cohérent avec l'approche technique et la méthodologie, montrant votre compréhension des TdR et votre capacité à les transcrire en un programme de travail réalisable. Une liste des documents finaux (y compris les rapports) à livrer comme résultats finaux devra être jointe ici. Le programme de travail devra être cohérent avec le formulaire du chronogramme de travail.}
- c) Organisation et personnel. {Veuillez décrire la structuration et la composition de votre équipe, y compris la liste des personnels clé, des autres personnels et du personnel d'appui technique et administratif nécessaire.}

---

## CHRONOGRAMME DE TRAVAIL ET PLANNING DES ACTIVITES

---

N°	Activité <sup>1</sup> (L-..)	Mois												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	.....	n	TOTAL	
<b>L-1</b>	{ex., Livrable #1: Rapport A													
	1) Collecte de données													
	2) Rapport provisoire													
	3) Rapport de démarrage													
	4) Incorporation des commentaires													
	5) .....													
	6) Présentation du rapport final au Client}													
<b>L-2</b>	{ex., Livrable #2:.....}													
<b>n</b>														

- 1 Indiquer toutes les activités principales et livrables de la mission notamment la présentation des rapports et autres étapes importantes (jalons) comme les approbations du Client. Dans le cas de missions divisées en étapes, indiquer les activités, la présentation des rapports et les jalons séparément pour chaque étape.
- 2 La durée des activités sera indiquée sous forme de diagramme à barres.
3. Joindre une légende, si nécessaire, pour aider à lire le diagramme.